

MAURICE YVERNÈS

**Chronique de statistique judiciaire. Les divorces et les séparations de corps en France depuis 1884**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 49 (1908), p. 101-103

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1908\\_\\_49\\_\\_101\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1908__49__101_0)

© Société de statistique de Paris, 1908, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## VI

### CHRONIQUE DE STATISTIQUE JUDICIAIRE

#### Les divorces et les séparations de corps en France depuis 1884

Chaque année, le *Compte général de la justice civile*, publié par le Ministère de la justice, présente, sur les divorces et les séparations de corps, des indications qui, au double point de vue moral et social, offrent le plus grand intérêt. Il nous a paru intéressant de rechercher quel a été le mouvement de ces procédures depuis la loi du 27 juillet 1884, qui a rétabli le divorce.

Du 27 juillet 1884 au 31 décembre 1905, les tribunaux ont eu à connaître d'un nombre de demandes en divorce de jour en jour plus élevé, ainsi qu'il résulte du tableau ci-dessous :

Années	Nombre des demandes en divorce	Demandes			Années	Nombre des demandes en divorce	Demandes		
		accueillies	rejetées	suivies de désistement			accueillies	rejetées	suivies de désistement
1884 . .	1 773	1 657	94	22	1895 . .	8 937	7 700	699	538
1885 . .	4 640	4 123	325	192	1896 . .	9 148	7 879	686	583
1886 . .	4 581	4 005	312	264	1897 . .	9 233	7 999	726	558
1887 . .	6 605	5 797	393	415	1898 . .	9 521	8 100	820	601
1888 . .	6 247	5 482	400	365	1899 . .	9 461	8 042	754	665
1889 . .	7 075	6 249	414	412	1900 . .	9 309	7 820	828	661
1890 . .	7 456	6 557	489	410	1901 . .	10 539	8 841	874	824
1891 . .	7 445	6 431	566	448	1902 . .	11 088	9 431	914	743
1892 . .	8 119	7 035	633	451	1903 . .	11 872	10 186	936	750
1893 . .	8 159	6 937	680	542	1904 . .	12 528	10 850	953	725
1894 . .	9 144	7 893	683	568	1905 . .	12 562	10 860	956	746

Après avoir diminué légèrement pendant les années qui ont suivi l'application de la loi sur le divorce, le nombre des demandes en séparation de corps est redevenu à peu près ce qu'il était il y a trente ans :

#### Nombre des demandes en séparation de corps (*chiffres moyens annuels*)

1861-1865 . . . .	2 395	1886-1890 . . . .	2 394
1866-1870 . . . .	2 833	1891-1895 . . . .	2 235
1871-1875 . . . .	2 647	1896-1900 . . . .	2 807
1876-1880 . . . .	3 264	1901-1905 . . . .	2 959
1881-1885 . . . .	3 500		

Les chiffres relatifs aux cinq dernières années ont été les suivants : 3 018 en 1901 ; 2 967 en 1902 ; 2 989 en 1903 ; 2 961 en 1904 et 2 859 en 1905.

Si l'on rapproche le nombre des divorces et des séparations de corps prononcés de celui des mariages célébrés aux époques correspondantes, on obtient les renseignements suivants :

**Sur 1 000 mariages célébrés :**

<b>1885.</b> . . .	14 divorces et 7 séparations de corps.	<b>1890.</b> . . .	24 divorces et 5 séparations de corps.
<b>1886.</b> . . .	14 — 7 —	<b>1891-1895.</b> . .	25 — 6 —
<b>1887.</b> . . .	20 — 6 —	<b>1896-1900.</b> . .	27 — 7 —
<b>1888.</b> . . .	19 — 6 —	<b>1901-1905.</b> . .	33 — 7 —
<b>1889.</b> . . .	22 — 6 —		

Voici quelle a été depuis 1896, en moyenne proportionnelle, par départements, le chiffre des divorces prononcés, sur 1 000 mariages célébrés :

DÉPARTEMENTS	1896-1900	1901-1905	DÉPARTEMENTS	1896-1900	1901-1905	DÉPARTEMENTS	1896-1900	1901-1905
Seine . . . . .	73	81	Vosges . . . . .	22	26	Indre . . . . .	11	12
Rhône . . . . .	62	66	Charente . . . . .	21	26	Corrèze . . . . .	11	12
Aube . . . . .	52	49	Drôme . . . . .	21	23	Loir-et-Cher . . . . .	11	17
Eure . . . . .	49	64	Loire . . . . .	21	36	Lot . . . . .	10	11
Somme . . . . .	44	38	Meurthe-et-Moselle . . . . .	21	32	Haute-Vienne . . . . .	10	12
Gironde . . . . .	43	46	Gard . . . . .	21	39	Deux-Sèvres . . . . .	10	11
Aisne . . . . .	42	61	Indre-et Loire . . . . .	21	25	Vienne . . . . .	10	14
Var . . . . .	41	48	Doubs . . . . .	20	29	Allier . . . . .	10	14
Seine-Inférieure . . . . .	40	47	Nord . . . . .	20	28	Tarn . . . . .	10	14
Seine-et-Oise . . . . .	40	47	Gers . . . . .	19	17	Ille-et-Vilaine . . . . .	9	9
Marne . . . . .	39	46	Orne . . . . .	19	20	Mayenne . . . . .	9	11
Bouches-du-Rhône . . . . .	36	41	Jura . . . . .	18	23	Cantal . . . . .	9	13
Ardennes . . . . .	36	42	Haute-Saône . . . . .	18	26	Cher . . . . .	8	11
Oise . . . . .	35	50	Pyrénées-Orientales . . . . .	18	10	Hautes-Pyrénées . . . . .	8	11
Vaucluse . . . . .	32	34	Loiret . . . . .	18	20	Morbihan . . . . .	8	7
Calvados . . . . .	29	42	Tarn-et-Garonne . . . . .	18	20	Savoie . . . . .	7	10
Seine-et-Marne . . . . .	29	41	Maine-et Loire . . . . .	17	20	Hautes-Alpes . . . . .	7	14
Charente-Inférieure . . . . .	29	37	Aude . . . . .	17	21	Creuse . . . . .	6	8
Alpes-Maritimes . . . . .	28	32	Loire-Inférieure . . . . .	17	25	Ardèche . . . . .	6	8
Lot-et-Garonne . . . . .	27	39	Basses Alpes . . . . .	15	19	Landes . . . . .	6	6
Hérault . . . . .	27	27	Saône-et-Loire . . . . .	15	22	Basses-Pyrénées . . . . .	6	8
Haute-Garonne . . . . .	27	25	Ain . . . . .	14	18	Ariège . . . . .	6	11
Sarthe . . . . .	27	35	Nièvre . . . . .	14	15	Aveyron . . . . .	5	9
Isère . . . . .	25	29	Manche . . . . .	13	17	Finistère . . . . .	5	5
Yonne . . . . .	25	31	Haute-Savoie . . . . .	13	13	Vendée . . . . .	4	5
Côte-d'Or . . . . .	24	29	Haute-Marne . . . . .	13	19	Haute-Loire . . . . .	3	6
Eure-et-Loir . . . . .	24	33	Puy-de-Dôme . . . . .	13	19	Lozère . . . . .	2	3
Pas-de-Calais . . . . .	22	23	Corse . . . . .	12	12	Côtes-du-Nord . . . . .	2	4
Meuse . . . . .	22	26	Dordogne . . . . .	11	15			

On ne compte plus, année moyenne, de 1901 à 1905, que 4 départements, au lieu de 14 en 1890, dans lesquels les séparations de corps sont plus nombreuses que les divorces :

Mayenne . . . . .	31 séparations de corps contre 26 divorces.
Côtes-du-Nord . . . . .	35 — — 22 —
Finistère . . . . .	69 — — 33 —
Ille-et-Vilaine . . . . .	49 — — 48 —

Les renseignements suivants, relatifs à la situation des époux, sont calculés d'après les résultats moyens annuels de la période 1901-1905.

Le mari, qui est demandeur en divorce 44 fois sur 100, ne l'est que 20 fois sur 100 en séparation de corps. Dans les deux cas, la proportion des époux ayant des enfants est sensiblement plus élevée : 59 % en matière de divorce et 67 % en matière de séparation de corps.

Sous le rapport de la progression, on constate que les cultivateurs sollicitent la séparation de corps dans une proportion un peu plus forte ; le divorce est surtout demandé par la classe ouvrière.

En ce qui concerne la durée du mariage, la répartition proportionnelle est, à peu de chose près, la même pour les divorces que pour les séparations de corps.

Ces indications se trouvent résumées dans le tableau ci-après, en chiffres réels et en chiffres proportionnels sur 100.

		1901-1905 (moyennes annuelles)			
		Divorces		Séparations de corps	
		Chiffres réels	Chiffres proportionnels sur cent	Chiffres réels	Chiffres proportionnels sur cent
Demandes formées	par le mari . . . . .	5 126	44	591	20
	par la femme . . . . .	6 592	56	2 368	80
Époux	ayant des enfants . . . . .	6 822	59	1 988	67
	sans enfants . . . . .	4 697	41	960	33
	dont la situation est inconnue . . . . .	199	»	11	»
Profession.	Propriétaires, rentiers, professions libérales . . . . .	1 116	10	507	18
	Commerçants . . . . .	1 538	15	516	19
	Cultivateurs . . . . .	1 056	10	502	18
	Ouvriers de tout genre . . . . .	5 879	56	1 086	39
	Domestiques . . . . .	911	9	168	6
	Inconnue . . . . .	1 218	»	180	»
Durée du mariage.	Moins de 1 an . . . . .	487	4	125	4
	1 an à 5 ans . . . . .	3 809	33	853	29
	5 ans à 10 ans . . . . .	4 233	37	979	34
	10 ans à 20 ans . . . . .	2 24	20	701	24
	20 ans à 30 ans . . . . .	528	5	208	7
	Plus de 30 ans . . . . .	112	1	61	2

Les motifs invoqués à l'appui des demandes diffèrent selon que la demande tend au divorce ou à la séparation de corps :

	Divorces	Séparations de corps
Excès, sévices ou injures graves . . . . .	73 %	85 %
Adultère } de la femme . . . . .	15	8
} du mari . . . . .	10	6
Condammnation à une peine afflictive et infamante . . . . .	2	1

Ajoutons à ces renseignements que le nombre des demandes d'assistance judiciaire formées en matière de divorce et de séparation de corps a subi, depuis vingt ans, la progression suivante :

1884-1885 . . . . .	10 953	1896-1900 . . . . .	28 515
1885-1890 . . . . .	19 428	1901-1905 . . . . .	35 964
1891-1895 . . . . .	24 213		

On voit combien est considérable le nombre des conjoints qui désirent rompre ou simplement relâcher le lien conjugal. Il est vrai que toutes ces demandes n'arrivent pas jusqu'à la barre. Quoi qu'il en soit, du 27 juillet 1884 au 31 décembre 1905, il a été prononcé par les tribunaux 159 874 divorces et 44 347 séparations de corps.

Maurice YVERNÈS.